

Mandats d'étude parallèles Parc Perdtemps - Nyon

2018 – 2019

Nyon (CH/VD)

mandant

Service de l'urbanisme de Nyon

missions

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Organisation de mandats d'étude parallèles et d'une démarche participative

référent

T. Bruttin

Service de l'urbanisme de la Ville de Nyon
+41 (0)22 316 46 00

équipe

I. Andersen, architecte-urbaniste
B. Maréchal, géographe-urbaniste
C. Seiler, architecte-urbaniste

partenaires

Association En Commun

Stratégie «Cœur de ville»

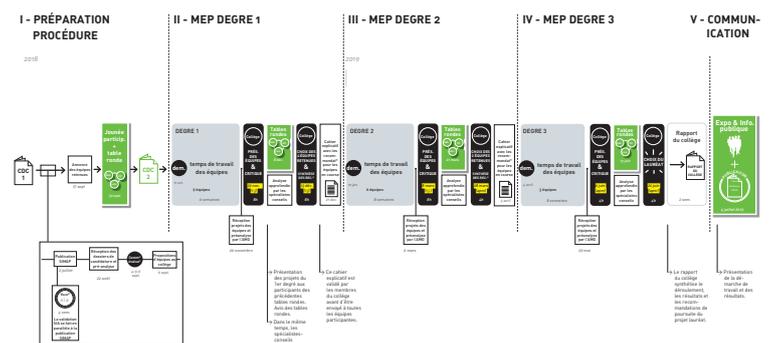


Journée évènement de lancement des MEP



La place Perdtemps, située à proximité directe de la vieille ville, est un vaste espace libre de construction de trois hectares. En dehors d'évènements ponctuels qu'elle accueille, celle-ci répond essentiellement à des impératifs de fonctionnalité en proposant un parking sur la quasi-totalité de sa surface. Inscrite dans une réflexion plus globale d'activation du «Cœur de Ville» et suite à une image directrice du site élaborée en 2016, la Ville de Nyon a décidé d'organiser une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement du site. L'objectif est de remplacer le parking en plein air par un parc public majeur combiné à la mise en œuvre d'un parking souterrain, d'un équipement commercial et d'un nouvel équipement public. Neuf équipes conceptrices ont pu ainsi proposer des projets d'aménagement au cours des trois degrés éliminatoires de la procédure. urbaplan a assuré le pilotage du processus dans son ensemble.

Les MEP, alternant sessions de travail des équipes conceptrices et dialogues avec le collège d'experts, se sont accompagnés d'une démarche participative afin d'intégrer au mieux la population, les commerçants et les associations dans la définition de l'aménagement du parc. Un groupement citoyen a été constitué au tout début et a pu, dans un premier temps, discuter et enrichir une première version du cahier des charges au cours de tables-rondes. Le même groupe s'est réuni aux étapes clés de la procédure. A chacun des trois degrés, après une première journée de travail du collège d'experts, les propositions ont été présentées au groupement citoyen afin que ses membres puissent s'approprier et critiquer les propositions faites et émettre des recommandations au collège. Ce dernier reste le garant de la procédure en gardant la maîtrise du choix des équipes retenues jusqu'au choix d'un lauréat, mais en s'appuie sur les apports du groupement citoyen dans son rôle d'expertise des usages du futur parc.



Déroulement général de la démarche